RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

17ème ÉDITION DU 3 - 4 AVRIL 2027

L'événement Trail Hermes Esterel (THE) qui se déroulera le samedi 3 et le dimanche 4 avril 2027 est organisé par l'association SPORTIPS EVENTS avec le soutien de la ville de Fréjus et des sections ATHLETISME et Trail de l'AMSL FREJUS.
La participation à l'évènement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.
Ce règlement est destiné à vous garantir la meilleure intégrité, sécurité et sportivité.
Nous sommes ravis de vous accueillir dans notre ville et surtout notre massif et vous souhaitons de passer un agréable moment.

PRESENTATION DE L'EVENEMENT
Le Trail Hermès Estérel propose 6 courses nature chronométrées d'une distance de 45, 32, 24, 15, 10 et 4 km, ainsi que 2 courses chronométrées pour les enfants (2km et kids), et une randonnée pédestre non chronométrée guidée (pas de document).
L'événement est inscrit au calendrier fédéral.

LIEU
L'organisation (accueil, départ et arrivées, podium, village animations) se situe dans le parc de la chapelle Cocteau (appelée aussi Notre dame de Jérusalem), route de Cannes à Fréjus. Les parcours des courses et de la randonnée sont tracés au cœur du massif de l'Estérel.

DEROULEMENT (sous réserve de modification)
SAMEDI 05 AVRIL
12H30 ouverture du village d'accueil
14H00 : départ du Défi'kid pour les enfants nés en 2020-2019-2018
14H20 : départ du Kid'Trail 2.6KM pour les enfants nés en 2014 et 2015
14H30 : départ du Kid'Trail 1.3KM pour les enfants nés en 2016 et 2017
15H00 : départ du trail 15 KM
15H20 : départ du Trail 10KM
15H30 : départ du Trail 4KM
17h30 : Podiums

DIMANCHE 06 AVRIL:
6H30 : ouverture du village d'accueil
7H00 : départ des trails 46 km et 33KM
8H30 : départ du trail 24KM
8H45 : départ de la randonnée

09H30 : arrivée des premiers concurrents
11h40 : Podiums

INSCRIPTION, DATE LIMITE ET DOCUMENTS A FOURNIR
Pour toutes les courses, l'inscription doit se faire avant le vendredi 3 avril 2027 à 20h00 en utilisant le lien depuis notre site (http://www.trailhermes.fr/) ou sur www.sportips.fr dans la limite des places disponibles.

46 km Course - D+ 1310 Né en 2007 et avant – Temps limite 8h
100 premiers dossards 59 €
Dossards suivants 63 €
Inscription sur place + 5 €

32 km Course - D+ 900 Né en 2007 et avant – Temps limite 6h
100 premiers dossards 48 €
Dossards suivants 52 €
Inscription sur place + 5 €

24 km D+ 700 Course - Né en 2007 et avant – Temps limite 4h
100 premiers dossards 37 €
Dossards suivants 41 €
Inscription sur place + 5 €

15 km Course - D+ 450 Né en 2009 et avant – Temps limite 2h30
100 premiers dossards 28 €
Dossards suivants 31 €
Inscription sur place + 5 €

10 km Course- D+ 220 Né en 2011 et avant – Pas de temps limite
100 premiers dossards 24 €
Dossards suivants 29 €
Inscription sur place + 5 €

4 km Course - D+ 100 Né en 2013 et avant – Pas de temps limite
100 premiers dossards 14 €
Dossards suivants 17 €
Inscription sur place + 5 €

2 km Kids Nés entre 2014 et 2015
200 premiers dossards 3 €
Inscription sur place 3 €

Défi trail Kids Nés entre 2020 et 2016
200 premiers dossards 3 €
Inscription sur place 3 €

11 km Rando D+ 300 Né en 2011 et avant – Pas de temps limite
50 premiers inscrits 15 €
Inscrits suivants 18 €
Inscription sur place + 5 €

- Possibilité de s'inscrire à une épreuve le samedi et une le dimanche

Le prix comprend : le dossard, la puce électronique, l'échauffement en musique, les ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée, la bière finisher, la dotation d'accueil, les vidéos, le don de 1 € à une association, la sécurisation de l'épreuve et le sourire des bénévoles !

Document justificatif :

Les documents à fournir (licences ou PPS) sont à télécharger sur votre fiche personnelle au moment de l'inscription.

- Conformément à l'article II-A-4 de la réglementation des manifestations hors-stade et en référence l'article L231-2-1 du code du sport, est conditionnée à la présentation :

• d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running, ou d'un titre de participation Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de notre manifestation ;
• du Parcours Prévention Santé (PPS) - (PPS à réaliser à partir du 06/01/2026) valable 1 an..

Le certificat médical pour les participants français n'est plus accepté pour les courses ayant lieu après le 1er Septembre 2024.

Vous devrez fournir le numéro de votre dernier PPS pour valider votre inscription.

• *Licenciés FFA et mineurs, pas besoin du PPS*

• *Pas de changement pour les licenciés FFA, on valide votre inscription automatiquement avec votre numéro de licence.*

• *Pas de changement pour les mineurs, votre questionnaire de santé est à compléter dans votre procédure d'inscription.*

-Les participants étrangers sont tenus de fournir le PPS (pps.athle.fr)

SÉCURITÉ ET CONSIGNES À RESPECTER

Tous les participants coureurs de l'épreuve s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif. Ils s'engagent à respecter les règles du code de la route. Des bénévoles seront placés aux endroits qui présentent un danger et les concurrents devront obtempérer à tous leurs ordres et consignes notamment pour la traversée de voies ouvertes à la circulation. L'organisateur ne saurait être recherché ou inquiété en cas de non-respect de l'ensemble de ces consignes.
Une surveillance médicale est assurée par les secouristes avec des postes de secours aux points stratégiques précisés par affichage sur le village de la course. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. En cas de problèmes sur les parcours, chaque participant se doit de le signaler. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de défaillance physique ou psychique.
Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation. En cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie, brouillard...) ou guerre, épidémie ou pour toute autre raison majeure, les organisateurs se réservent notamment le droit de modifier les circuits ou d'annuler les courses ou randonnées, même au dernier moment.
L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol et détérioration de matériel.
L'organisation se réserve le droit d'instaurer des délais de passage (barrières horaires), de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.
Tous les coureurs s'engagent sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter le règlement de course.
Conseils :

• Consultez la météo les jours précédents la course et adaptez votre équipement aux conditions prévues

MATÉRIEL OBLIGATOIRE
Pour toutes les courses (sauf kids) :
Chaussures de trail
Couverture de survie
Une réserve d'eau est recommandée
Pour le 24 et le 32 :
Une réserve d'eau 500ml
Pour les autres distances et randonnée :
Une réserve d'eau 200ml

DOSSARDS
La participation aux courses chronométrées nécessite le port du dossard. Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe.

ACCOMPAGNANTS
Toute aide des accompagnants ou spectateurs est interdite et mènera à la disqualification du participant.
Les spectateurs sont admis sur l'ensemble des parcours.
Les chiens ne sont pas acceptés sur les parcours.

CHRONOMÉTRAGE DES TRAILS, POINTS DE CONTRÔLE ET BARRIERES HORAIRES
Le chronométrage des trails sera assuré par un dispositif électronique fourni par SPORTIPS.
Chaque concurrent doit installer son dossard et la puce électronique, fournis par l'organisation comme indiqué dans la rubrique « dossards » sans y apporter de modification.
Des contrôles électroniques seront installés sur le parcours. Les concurrents qui ne seront pas enregistrés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés.
Des barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (ravitaillement...). Tout concurrent qui passera en ces points après le **temps limite de course** sera automatiquement mis hors course. Il rejoindra le parc de la chapelle Cocteau (lieu de départ et d'arrivée par l'itinéraire le plus direct).

ABANDON
En cas d'abandon lors d'une course, un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y restituer son dossard. Le responsable du poste de contrôle invalide définitivement son dossard en le récupérant. Si un coureur ou randonneur est pris en charge par les services des secours de l'organisation ou conventionnels, il se trouve de fait sous l'autorité des services de secours et doit interrompre sa course si ces derniers l'exigent.

RAVITAILLEMENTS :
3 sur le 32 km, 2 sur le 24 km, et 1 sur le 15 km.
AUCUN GOBELET NE SERA DISTRIBUÉ SUR LES POSTES DE RAVITAILLEMENTS : chaque participant devra se munir d'un récipient de son choix, gobelet réutilisable, gourde ou Kamel Bag

PENALISATION – DISQUALIFICATION SUR LES COURSES

En s’inscrivant au Trail Hermès Estérel, les coureurs s’engagent à :
- ne pas utiliser de moyen de transport
- pointer à tous les postes de contrôle
- porter le dossard afin qu'il soit visible durant la totalité de l’épreuve
- se soumettre au contrôle anti-dopage
- porter assistance à tout participant en difficulté
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision
- respecter l’intégralité du présent règlement

Le manquement à l’une de ces règles par un coureur entraîne une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

JURY D'ÉPREUVE

Il est composé du comité d’organisation, de l’équipe médicale présente sur la course et du directeur de course.

RÉCLAMATION

Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course auprès d’un membre du jury d’épreuve, dans un délai maximum de 30 minutes après l’arrivée du coureur concerné.

CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

La philosophie de l’événement ayant pour principal objet de sensibiliser les participants à la richesse et la préservation d’un milieu naturel d’exception, l’aspect chronométrique et performance sportive est volontairement relégué au second plan au profit d’une expérience personnelle faite de valeurs de convivialité, de dépassement de soi et d’osmose avec la nature.

De cette manière, seules les personnes suivantes seront récompensées :

Récompenses pour les 3 premiers du scratch Homme et Femme et lots à chaque 1er catégories Homme et Femme sans cumul de récompenses.

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Aucune dotation en argent n'est donnée.

Les résultats seront disponibles sur le site internet de l’événement et sur sportips.fr.

RESPECT DE L’ENVIRONNEMENT

Le massif de l’Esterel et le parc de la chapelle Notre Dame de Jérusalem étant classés, les parcours traversent de nombreuses zones naturelles protégées. Tous les concurrents, s’engagent à respecter les règles suivantes :

Il est strictement interdit d’abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, détritus organiques, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.

Les commissaires de course effectuent des contrôles volants sur les parcours.

Tous les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les postes de ravitaillement. L’organisation incite les coureurs à se munir d’une pochette déchets pour transporter leurs déchets jusqu’au prochain ravitaillement. Elles doivent être utilisées pour collecter les papiers souillés lors d’un besoin urgent aux abords des sentiers. Il est impératif de suivre les chemins tels qu’ils sont balisés, sans les couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.

Cueillette : toute cueillette de fleur est interdite

Certains passages des parcours proposés empruntent des chemins privés, qui ne sont accessibles que le jour de la manifestation. A ce titre, l'enregistrement des parcours par quelque moyen que ce soit, à des fins autres que strictement personnelles, est interdit. Par conséquent, la divulgation de ces traces sur internet et les réseaux sociaux ou ailleurs est à proscrire.

ANNULATION D'INSCRIPTION
GARANTIE INDIVIDUELLE ANNULATION
Au moment de votre inscription en ligne sur le site Sportips.fr vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation en option, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sauf les options. Repas, navette...) sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription. En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent... (remboursements, abandon…)
Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.

ANNULATION DE L'ÉVÉNEMENT
En cas d'annulation générale de l'événement, l'organisation s'engage à proposer 2 options à chaque participant :
1° Abandonner son inscription au profit de l'association organisatrice.
2° demander le remboursement de 65% du montant de son inscription.
Ce remboursement sera effectué par la société d'inscription en ligne SPORTIPS, directement en ligne sur le compte qui a effectué le paiement.

ASSURANCE / RESPONSABILITÉ
L'événement est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.
En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dégagée. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

DROITS À L'IMAGE
Tout participant à l'événement TRAIL HERMES renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.
Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.
Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement devra se faire dans le respect du nom de l'événement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉ
L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires.
Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite auprès de l'organisation en précisant nom, prénom et numéro de dossard.

ACCEPTATION DU REGLEMENT ET ÉTHIQUE DE L'ÉVÉNEMENT
L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. Le fait de s'inscrire au THE implique, de la part des participants, l'acceptation pleine et totale (c'est-à-dire sans réserve) du présent règlement, de l'éthique de l'événement et de toute consigne adressée par l'organisation aux participants.